



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 172 - 15.12.2020

En exercice ... 28
Présents..... 25
Votants..... 26
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
24. URBANISME

**Autorisation donnée à UNIRE de déposer une Déclaration
Préalable
Commune d'Ars-en-Ré**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,
St. Martin de Ré : Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD,

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Gisèle VERGNON, Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

Secrétaire de séance : Didier GUYON.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020172-DE
Reçu le 17/12/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 172 - 15.12.2020

En exercice ... 28
Présents..... 25
Votants..... 26
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 24. URBANISME

Autorisation donnée à UNIRE de déposer une Déclaration Préalable Commune d'Ars-en-Ré

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article R. 423-1,

Vu l'avis favorable de la commission littoral, grand travaux et économie du 1^{er} décembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Considérant que la Communauté de Communes est propriétaire de la parcelle ZA 151 à Ars-en-Ré,

Considérant que la coopérative UNIRE a sollicité la Communauté de communes afin de trouver un terrain où implanter une aire de lavage des engins agricoles, élément nécessaire pour les certifications environnementales des coopérateurs ;

Considérant que la parcelle ZA 151 à Ars-en-Ré, aujourd'hui en partie inoccupée, est à même de répondre aux besoins de la coopérative UNIRE ;

Considérant que pour pouvoir déposer une déclaration préalable de travaux, étape indispensable à l'avancée du projet, la coopérative UNIRE doit obtenir l'autorisation de la Communauté de communes de l'Ile de Ré ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la coopérative UNIRE à déposer une déclaration préalable de travaux pour une aire de lavage sur la parcelle ZA 151 à Ars-en-Ré ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser UNIRE à déposer une déclaration préalable sur la parcelle ZA 151 à Ars en Ré,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'attestation nécessaire à cette fin.**

Affichée le : 18 décembre 2020
Le Président

Certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020172-DE
Reçu le 17/12/2020